

PROTOCOLE POUR LES PARTICULIERS

Transformation de véhicule utilitaire 2 à 5 places
Camion Utilitaire - 16, rue Mirabeau,
93100 Montreuil
camion-utilitaire@outlook.fr

Votre véhicule est éligible à la transformation.

Merci de nous envoyer les documents suivants afin d'établir votre dossier de conformité

Documents à fournir :

1. Carte d'identité (recto/verso)
2. Permis de conduire(recto/verso)
3. Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF, etc.)
4. Attestation d'assurance du véhicule
5. Carte grise (copie recto/verso)
6. Code sur lettre carte grise
7. Contrôle technique de moins de 6 mois (si le véhicule a plus de 4 ans)
7. Formulaire de demande d'immatriculation (Cerfa n°13750*05)(fourni par nos soins)
8. Mandat d'immatriculation signé (fourni par nos soins)
9. Certificat de cession (si changement de propriétaire)
10. Photos du véhicule :
 - Avant
 - Arrière
 - Coffre ouvert
 - Sièges avant et arrière

Étapes suivantes :

- Prise de rendez-vous pour le montage du kit ou le contrôle du kit complet arrière de la même couleur et motifs
- Transmission du dossier à l'ANTS une fois complet.

Remarques complémentaires:

- Tous les documents sont à envoyer par e-mail en format PDF ou photo lisible.
- Un rendez-vous vous sera proposé pour le contrôle final ou la pose du kit.
- Le traitement de votre dossier démarre dès réception de l'ensemble des documents.